

# *BULLETIN*

# *COMMUNAL*

*NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG*

*Novembre 2015*

*N° 217*



*Les chrysanthèmes remplacent la flamme des bougies.  
On a choisi le chrysanthème pour fleurir les tombes des  
soldats car il fleurit tard dans l'année et peut résister à  
un gel modéré.*

*Cette fleur est associé au pouvoir impérial au Japon.*

## Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Alors que nous venons de passer la ligne des cents ans, notre mémoire est toujours aussi fraîche pour commémorer le 11 novembre 1918.

Les années passent et notre reconnaissance est immense face au constat que nous pouvons faire dans notre pays : nous vivons dans un pays libre et en paix.

Les exemples que nous pouvons regarder chaque jour dans le monde sont trop nombreux pour ne pas se rendre compte que nous avons une vraie chance de vivre dans nos frontières, dans notre démocratie, dans nos valeurs.

A l'heure où tant de personnes prennent la décision de s'expatrier, de quitter leur maison, leur famille, leur vie pour vivre autrement, pour vivre dans la paix et le respect de chacun ; à l'heure où ces personnes prennent des risques fous pour eux, mais aussi pour leur famille, pour les enfants parfois en bas âge pour se sauver, pour fuir la guerre ou l'oppression, nous devons prendre conscience de notre chance.

Aujourd'hui, en France, si nous avons la possibilité de vivre dans ces conditions, c'est qu'un peu plus de cent ans plus tôt des hommes se sont sacrifiés et que notre pays a pu retrouver la paix et sa liberté.

Le 11 novembre 1918, l'armistice est signé dans un wagon près de Rethondes pour mettre fin à la guerre qui oppose la France ainsi que tous les pays de la Triple Entente face à l'Allemagne et aux pays de la Triple Alliance.

Les Allemands attaquent sur tous les fronts et gagnent du terrain jusqu'à être aux portes de Paris. La résignation des Français associés aux Britanniques, aux Américains va inverser la tendance jusqu'à la victoire et pousser l'Empereur Guillaume II à abdiquer et à signer l'armistice.

La joie et le soulagement font sonner le tocsin. Pourtant, les esprits et les cœurs sont lourds. Quatre années de guerre auront fait des pertes humaines considérables. Neuf millions de morts pour les Forces de l'Entente et autant pour les Empires Centraux.

La France, ses soldats, ses soldats de colonies, sa population toute entière sont touchés dans leur corps et dans leur cœur. Beaucoup sont morts, beaucoup sont blessés, défigurés, beaucoup sont brisés. Il faut reconstruire le pays, il faut réinventer la société et le rôle de chacun.

Le 11 novembre, nous serons réunis pour prendre conscience du traumatisme qu'ont subi nos familles il y a plus d'un siècle. Le 11 novembre à 10h30, nous serons réunis devant notre monument aux Morts pour leur dire merci. Nous sommes infiniment reconnaissants de leur sacrifice pour avoir permis à cette guerre de s'arrêter et pour avoir été plus forts face à l'envahisseur, face à l'oppression.

Henry de Montherlant s'est inscrit volontairement pour combattre sur la ligne de front. Il reviendra grièvement blessé en 1918. Il écrit par la suite dans « Le maître de Santiago » que : "La générosité, c'est toujours le sacrifice de soi ; il en est l'essence."

Si notre pays est aujourd'hui un territoire où il fait bon vivre c'est aussi parce que nos soldats œuvrent pour préserver la paix partout dans le monde, mais aussi sur notre sol. Nous savons tous combien les menaces pèsent aussi chez nous et parfois même au sein de notre propre nation.

Face à ces menaces, soyons vigilants, plus encore aujourd'hui que hier, vigilants pour protéger notre démocratie, nos valeurs ... pour protéger la France.

Benoît Baumann

## **Anniversaires**

*Mme HEINTZ Marie-Thérèse 76 ans le 06/11*

*Mme ZERR Joséphine 74 ans le 19/11*

*M. VON WITZLEBEN Erik 79 ans le 21/11/*

*Mme MULLER Marie-Louise 96 ans le 30/11*

*Maison de retraite Lauterbourg*

*Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie.*



## **Mercredi 11 novembre 2015**

Cérémonie du 97ème anniversaire  
de l'Armistice 1918  
devant le monument aux morts à 10h30,  
suivi du verre de l'amitié  
dans la salle polyvalente.



## *Samedi 21 novembre la Chorale Sainte Cécile*

*de Néewiller fête sa patronne .*

*A 18h00 la messe sera animée par la chorale de Néewiller et la chorale -Chœur de Chêne - de Sainte Marie aux Chêne (Moselle) sous la direction de Pascal Muller (originaire de Néewiller).*

*Après la messe la chorale Chœur de Chêne interprètera quelques airs de son répertoire.*

*Les chorales comptent sur votre présence et votre soutien .*



*Les enfants de l'école de Néewiller vous invitent vendredi 27 novembre à partir de 18h00 à leur fête de Noël dans la salle polyvalente et vous proposent des couronnes de l'Avent et des arrangements.*

*Des lots de tombola et des bredle*

*Petite restauration*



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG**

Séance du 29/09/2015

**1. Régime indemnitaire**

Le conseil municipal décide de compléter le tableau des catégories de fonctionnaires pour l'attribution de l'IAT en y rajoutant la catégorie des Adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe.

Les autres dispositions restent en vigueur.

**2. Fixation des taux promus-promouvables pour avancement du grade du personnel**

Le conseil municipal décide de compléter le tableau fixant les ratios d'avancement de grade en y rajoutant la catégorie des Adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe.

Les autres dispositions restent en vigueur.

**3. Suppression du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe**

- Considérant la fermeture d'une classe de maternelle au regroupement pédagogique
- intercommunal de Scheibehard/Néewiller près Lauterbourg,
- Considérant que les besoins du service ne nécessitent plus le maintien d'un poste
- d'ATSEM
- Considérant l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la suppression du poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (23,5/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015

**4. Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Rhénan au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques**

Par délibération en date du 20 mai 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rhénan a demandé son adhésion au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques. Un avis favorable à celle-ci a été émis par le Comité Directeur du Syndicat Mixte lors de sa séance du 23 juin 2015.

En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des membres du syndicat sont appelés à se prononcer sur l'admission de la nouvelle communauté de communes dans les trois mois à compter de la notification de la décision du Syndicat Mixte.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'adhésion de de la Communauté de Communes du Pays Rhénan comme membre du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques,

**5. Modification des Statuts du Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin**

Par délibération du 3 février 2012, et arrêté préfectoral du 2 mars 2012, le SIVU Lutte contre les Moustiques est devenu Syndicat Mixte, signifiant que ses membres pouvaient être des communes ou des EPCI.

Afin d'intégrer une juste représentativité des EPCI au sein du Syndicat Mixte, une nouvelle répartition des sièges a été approuvée par le Comité Directeur du Syndicat en date du 23 juin 2015. La règle pour les communes reste inchangée.

En revanche, la modification des statuts introduit une nouvelle règle pour les EPCI qui jusqu'alors suivaient la même règle que les communes.

Règle pour les communes :	Règle pour les EPCI :
1 délégué par commune membre  + 1 délégué par tranche <u>entamée</u> de 5000 habitants inscrits au titre de la participation financière (Sélestat pour 50% de la population)	1 délégué par commune membre de l'EPCI  (Pour la C.C. du Rhin : Rhinau et Diebolsheim)
1 délégué suppléant	1 délégué suppléant par commune membre de l'EPCI  (Pour la C.C. du Rhin : Rhinau et Diebolsheim)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette modification de statuts.

#### **6. - Rapport annuel 2014 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin**

Le maire présente le rapport annuel 2014 du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le conseil municipal en prend acte.

#### **7 - Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ; enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de NEEWILLER PRES LAUTERBOURG soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

#### **8 - Contrat d'assurance « risques statutaires »**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler le contrat d'assurance sur les risques statutaires avec GROUPAMA Grand Est avec effet du 1/01/2016, sans modification des garanties et des franchises en cours, pour une nouvelle période de 4 ans.

#### **9 - Adhésion à Forestiers d'Alsace**

Vu la dissolution du groupement départemental Bois et Forêts 67

Vu l'absence d'association forestière locale,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'adhérer à Forestiers d'Alsace Maison de l'Agriculture 2 Rue de Rome 67309 SCHILTIGHEIM CEDEX..

La cotisation pour 2015 s'élève à 13 € pour les communes dont la surface boisée est inférieure à 5 ha.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion.

#### **10 –Convention pour l'adhésion à la paie à façon auprès du Centre de Gestion 67**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin est une structure d'appui et de conseil aux employeurs publics en matière de gestion des personnels.

A ce titre, le centre de Gestion peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements.

Dans ce cadre, il propose notamment aux collectivités un service de « Paie à Façon » afin de les assister dans l'établissement de la paie des agents et des élus.

La prestation proposée consiste à faire supporter par le Centre de Gestion l'intégralité des étapes de réalisation de la paie. Cela permet d'une part d'avoir une assurance sur la fiabilité des traitements et leur conformité au regard des règles toujours très complexes et fluctuantes en ce domaine ; mais d'autre part permet également de concentrer nos personnels sur les services en relation avec le public en les déchargeant des tâches chronophages et fastidieuses de réalisation des paies. Enfin, le coût de cette prestation rend financièrement intéressant le choix d'y adhérer.

La contribution au Centre de Gestion est fixée sur la base d'un coût au bulletin :

Traitement de la paie (par mois et par bulletin) .....5 € (ou 60€/an)

Soit un coût annuel prévisionnel pour notre collectivité de :

7 agents x 60€ = 420 €

Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation de la paie des agents et des élus au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Un accompagnement tout en couleurs. La chrysalide de l'Est. Chromothérapie  
(soin de couleurs). Holopsonie (soins avec son modifiés).

Nicole et Eric thérapeutes

7 rue des Saules Neewiller/L.

tél. 06 15 41 88 01

Site internet: <http://www.lachrysalidesdelest.fr>



Grandes battues de chasses

sur le ban de

NEEWILLER PRES LAUTERBOURG

déclarées par l'Association de Chasse

de NEEWILLER

**DIMANCHE 8 novembre 2015**

**DIMANCHE 29 novembre 2015**

Novembre

le 07- Haras de la Née Chasse au renard

le 08- Haras de la Née Chasse au renard enfants

le 28 -les Associations de Néewiller marche  
nocturne pour le téléthon.

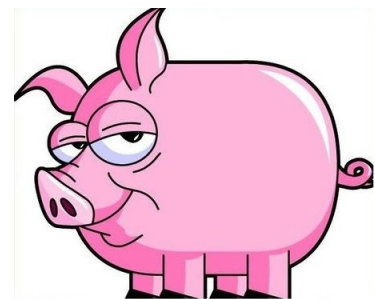
**FC Néewiller**

**Cochonnailles**

le samedi 05 décembre 2015 à partir de 11h00

à déguster sur place ou à emporter.

Tél. 03 88 54 60 29 ; 03 88 94 64 56



**dans le cochon tout est bon**



Pour votre repas de fête  
commander votre chapon ou dinde

avant le 15 décembre 2015

à la ferme Arnold

tél. 03 88 94 84 29

port. 06 14 92 16 83



# MARCHE NOCTURNE

## NEEWILLER PRES LAUTERBOURG

Départ à partir de 17 h jusqu'à 18 h 30 à la salle polyvalente, inscription 2 €

Circuit de 5 km sur chemin de terre  
Prévoir un moyen d'éclairage, des chaussures de rechange, pour le retour dans la salle

### SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

RESTAURATION SUR PLACE

Tarte Flambée-Knacks- Soupe aux pois

Soirée animée par les Modere Lumpe

Le bénéfice de la soirée sera reversé à AFMTELETHON,  
une urne sera mise à disposition, pour les dons  
L'ensemble des associations du village collabore à cette  
action



### TELETHON 2015 AFMTELETHON

Les dons donnent droit à une déduction fiscale de 66%:

pour les dons en espèces un reçu sera délivré de suite,

pour les dons par chèques le reçu parviendra par voie postale..

## Pour 2 pains d'épices de 450g : La recette :

Pour 2 pains d'épices de 450g : 320g de miel de fleurs, 1 d'œuf, 110g de beurre, 130g de lait frais entier, 270g de farine, 9g de bicarbonate de soude, 6g de cannelle en poudre, 1g de clou de girofle en poudre, 1g de cardamome en poudre, 2g de gingembre en poudre. Beurre et farine pour les moules, 150g de nappage abricot, fruits confits pour le décor et 10cl de gewurztraminer. Ici la finition est simplifiée, pas de nappage mais le jus d'une orange et des tranches d'oranges confites.

Préchauffez votre four à 165°. Faites fondre le beurre et laissez le tiédir. Dans une casserole, chauffez le miel à 50°. Tamisez ensemble la farine le bicarbonate et les épices. Dans le bol du robot ou dans un saladier, faites mousser l'œuf avec le miel. Ajoutez le lait puis le beurre refroidi. Incorporez ensuite les poudres et lissez le mélange à la feuille - ou au fouet si vous n'utilisez pas le robot- pour qu'il soit homogène.

Versez l'appareil dans 2 moules à cake beurrés et farinés de 18cm de long, 7cm de large et 6cm de hauteur. Enfourez pendant 50min environ à vérifier en cours de cuisson. Démoulez et imbibe au pinceau les pains d'épices encore chauds avec le jus d'orange. Nappez éventuellement et décorez avec les tranches d'orange confite, une étoile de badiane et un morceau d'écorce de cannelle.



Rendez-vous à Lauterbourg le 11 novembre le cortège Saint Martin

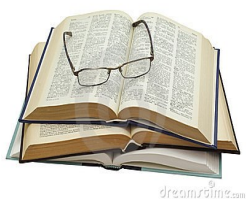
A 17h place du château, l'histoire de Saint Martin vous sera contée. Ensuite en tête de cortège, St Martin chevauchera à travers les rues de la ville suivi des enfants munis de lampions. Des brioches en chocolat seront distribuées à ces derniers.

### **Redevances des ordures ménagères pour les étudiants (tes)**

pour être exonéré de la redevance des ordures ménagères du foyer familiale dans le cadre des études il faut impérativement justifier par:  
un certificat de scolarité plus une copie du bail du logement.

### **BIBLIOTHEQUE**

le lundi de 15h15 à 16h15  
et de 19h30 à 20h30

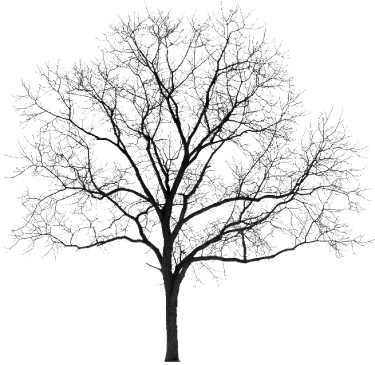


### **Calendrier 2016**

le passage des sapeurs pompiers  
dimanche 15 novembre à partir de  
10h00  
et mercredi 18 novembre  
à partir de 18h00

Judi 26 novembre 2015  
collecte de denrées alimentaires  
non périssables, produits d'hygiène,  
aliments pour bébés.

Vous pouvez apporter vos dons à la mairie  
aux heures d'ouverture.



## Voisinage: les règles à respecter pour les plantations

Respecter certaines règles concernant vos plantations, que celles-ci se situent à proximité ou non de la limite de propriété, devrait vous permettre de préserver de bonnes relations de voisinage

### Les règles de hauteur et de distance.

Il est nécessaire de respecter les usages locaux ou les règlements particuliers ( le règlement de votre lotissement ou le plan local d'urbanisme), et , à défaut, les règles du code civil. Plus fréquemment, à défaut d'usages locaux ou de règlement particuliers, la loi fixe les distances que vos plantations (arbres, arbrisseaux et arbustes) doivent respecter par rapport à la limite séparative:

- deux mètres minimum pour les plantations dont la hauteur dépasse les deux mètres
- cinquante centimètres pour celles ne dépassant pas deux mètres.

### Comment calculer la distance et la hauteur?

Pour la hauteur, seule la hauteur de l'arbre lui-même est à considérer sans tenir compte du relief des lieux. Pour la distance, il faut prendre en compte le milieu du tronc et pour la limite séparative, le milieu du mur de clôture si celui-ci est mitoyen, c'est-à-dire la propriété commune des deux voisins.

Le sort des plantations irrégulières.

Le propriétaire du terrain voisin peut demander que les plantations qui ne respecteraient pas les distances fixées par la loi ou un règlement particulier soient arrachées ou réduites à la hauteur maximale. Cette sanction souffre deux exceptions:

**-la prescription trentenaire:** le propriétaire de l'arbre n'est plus obligé de l'arracher s'il a dépassé la hauteur autorisée de deux mètres depuis plus de trente ans.

- **la servitude acquise par « destination du père de famille »:** l'arbre litigieux était planté au milieu du terrain et lors de la division de celui-ci, la limite séparative des deux nouveaux terrains a été fixée à moins de deux mètres de l'arbre. Dans ces situations, consécutives, il n'est pas possible de demander l'arrachage des plantations. Cependant, s'il faut remplacer des arbres morts, coupés ou arrachés, ces deux servitudes s'éteignent et il faut respecter les distances requises.

### Le respect des distances requises exonère-t-il le propriétaire des plantations de toute responsabilité?

- Non, car il s'agit de mesures de prévention, et en cas de dommage causé par des plantations régulières, il est toujours possible de rechercher la responsabilité de leur propriétaire.

### En cas de litige

La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier. Discuter avec son voisin peut permettre de désamorcer la situation et aplanir durablement des relations tendues. Il peut être conseillé également dans cette optique de se rapprocher d'un conciliateur de justice. En cas d'échec, il faudra saisir le tribunal compétent pour ces questions.



## OUVERTURE de la MAIRIE

Lundi de 09h00-11h30 13h30-19h00

Mercredi 14h00-18h00

Jeudi 08h00-11h30 13h30-18h00

les permanences

du maire **lundi de 17h00-19h00**

de l'adjointe jeudi **de 10h00-11h00**

tél: 03 88 94 81 11 - fax 03 88 94 68 09

messagerie: [neewiller@wanadoo.fr](mailto:neewiller@wanadoo.fr)

le site: [www.neewiller.fr](http://www.neewiller.fr)

## URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

## Service de garde:

Médecin: 03 69 55 33 33

En cas d'urgence appelez le 15

Infirmières : 03 88 54 67 72

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / [pilippepons67@sfr.fr](mailto:pilippepons67@sfr.fr)

## Heure d'hiver :

les ouvertures des déchèteries de Lauterbourg et  
Wintzenbach à partir du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

de 09h00-12h00 et de 13h30-17h00



## Pharmacies Novembre 2015

07/11	Wissembourg	21/11	Wissembourg
08/11	Wissembourg	22/11	Wissembourg
11/11	Lauterbourg	28/11	Seltz
14/11	Soultz /s/ Forêts	29/11	Soultz /s/ Forêts
15/11	Wissembourg		

## **LES PERMANENCES**

**A.B.R.A.P.A.** Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

**A.F.A.L.** 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00 , Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu

**Architecte Urbaniste** Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim.  
Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg.

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

**Assistante Sociale** Centre Médico-Social, Place des Carmes à Wissembourg. Tél.: 03 69 06 73 50

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CAF** permanence le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous à PAMINA Lauterbourg pour les questions transfrontalières.

**C.I.C.A.S.** à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

**Com. Com. de la Plaine du Rhin** de lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Conciliateurs de justice** Les permanences, à la Communauté Communes auront lieu, comme avant, le samedi matin, de 9 à 12 h, uniquement sur rendez-vous.

**C.R.A.V.** Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.

**Impôts** Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le samedi. Fermé le mercredi après-midi et le vendredi a.midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99

**Infobest Pamina** Ancienne Douane, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

**Ramontage** SARL Giedinger, 31 rue des Tilleuls Mothern. Tél.: 03 88 94 39 54

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 fermé le mercredi après-midi. **Service des Etrangers** du lundi au vendredi 08h00-11h30 fermé tous les après-midi. **Service des certificats d'immatriculation même horaires que pour l'accueil général** fermé mercredi toute la journée

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

**Trésorerie** Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi 09h00-12h00, fermée l'après-midi.

**Urgences:** électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

**Centres médico-sociaux de Wissembourg** ,Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Lauterbourg Tél.: 03 69 06 73 85, Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56